

MINESEC/ DRES-OUEST/DDES-MENOUA IM N° 4JC2WBD100220079		COLLEGE BILINGUE INTELLEXI BP : 77 DSCHANG - TEL 245 33 1192 c.intellexi@gmail.com		CLASSE : PCG	coeff. : 2
ANNEE SCOLAIRE 2021 - 2022	ÉVALUATION N° 1 (Octobre 2021)	EPREUVE DE MATHEMATIQUES APPLIQUEES	Prof : M. FONKE Francis Cabrel	Durée : 01H30min	TRIMESTRE N° 1

EXERCICE N°1 :

(06 points)

- I- Calculer les nombres A et B tel que 36 ; 96 et A soient respectivement proportionnels aux nombres : B ; 322 et 336. (1pt)
- II- Calculer les nombres X et Y tel que 6 ; X et 18 soient inversement proportionnels aux nombres : Y ; 54 et 45. (1pt)
- III- Chacune des listes de nombres suivants forme une proportion :
a) 12 ; 24 ; 30 ; x b) 50 ; y ; y ; 72 c) 75 ; 150 ; z ; 120 d) 98 ; w ; w ; -392
Calculer la/les valeurs qui manque(nt) et dire comment elles sont appelées. (4 pts)

EXERCICE N°2 : M. FONKE désire lancer ses enfants dans les affaires, en leur partageant une somme « S » de façon proportionnelle à leurs âges et inversement proportionnelle à leur nombre d'heure d'absence à l'école, comme nous indique le tableau suivant :

	WAMBA	TSAFACK	TAKAFO
Âges	23 ans	20 ans	19 ans
Nombre d'heure d'absence	15 heures	14 heures	10 heures

TAF : (04 points) Déterminer la somme à partager par M. FONKE et les sommes reçues par WAMBA et TAKAFO sachant que TSAFACK a reçu la somme de 150 000F.

EXERCICE N°3 : (05 pts) Le 01 Août 2018, Messieurs PHAREL, SANDRA et FORTUNE ont créé une société. Les apports ont été faits selon le calendrier suivant :

Apporteurs	Montants	Dates
PHAREL	2 000 000	1 ^{er} Août 2018
SANDRA	600 000	1 ^{er} Septembre 2018
FORTUNE	1 200 000	1 ^{er} Février 2019

Le 30 juin 2019, les trois (3) associés décident de partager le bénéfice proportionnellement aux montants des apports et au temps de placement. A cet effet, messieurs PHAREL et SANDRA ont reçu ensemble une somme de 140 000F.

- TAF :** 1- Calculer le montant du bénéfice total. (3,5pts)
2- Calculer la part de chacun. (1,5pts)

EXERCICE N°4 : (05 points) On doit partager une certaine somme entre ZEUFACK, MANEKENG et ATONGO de la manière suivante :

- Proportionnellement aux nombres de missions effectuées ;
- Proportionnellement aux nombres d'enfants à charge ;
- Inversement proportionnellement aux nombres d'heures d'absence.

Le tableau suivant vous est communiqué :

Conditions	ZEUFACK	MANEKENG	ATONGO
Missions effectuées	2	3	4
Heures d'absences	1	4	2
Nombres d'enfants	4	2	6

Dans le partage, on a oublié de tenir compte de la deuxième condition basée sur les heures d'absence. La deuxième personne a alors reçu une somme de 7 200F de plus qu'il aurait dû normalement recevoir.

- TAF :** 1- Déterminer la somme à partager. (3pts)
2- Effectuer le partage. (2pts)